

SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

INTERVENANTS 1				
EXERCICE FINANCIER	2024		CODE	
MUNICIPALITÉ LOCALE	VILLE DE BARKMERE		78050	
ARRONDISSEMENT				
ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE	MRC DES LAURENTIDES		AR780	
MRC OU COMMUNAUTÉ	MRC DES LAURENTIDES		AR780	
ÉVALUATEUR	Nom	Prénom	Évaluateur	STATUT (X)
SIGNATAIRE	TESSIER	CAROLINE	permanent	<input checked="" type="checkbox"/>
Adresse	MRC DES LAURENTIDES 1255, CHEMIN DES LACS MONT-BLANC, QUEBEC J0T 2G0		Évaluateur privé	
			- Action exclusive	
			- Action partagée	
MANDATAIRE	PG Solutions Inc.		TRIENNAL	
EN INFORMATIQUE			2022/2023/2024	

FAITS SAILLANTS 2					
VALEURS IMPOSABLES		VALEURS NON IMPOSABLES		VALEURS TOTALES	
Terrains	47 343 700	Terrains	2 716 200	Terrains	50 059 900
Bâtiments	49 288 100	Bâtiments	884 500	Bâtiments	50 172 600
Immeubles	96 631 800	Immeubles	3 600 700	Immeubles	100 232 500
NOMBRE TOTAL D'UNITÉS D'ÉVALUATION		459	NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS		223
NOMBRE TOTAL D'UNITÉS DE VOISINAGE		15	NOMBRE TOTAL D'AUTRES LOCAUX		5
VÉRIFICATION DE L'EXACTITUDE DE L'INVENTAIRE		GESTES POSÉS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS		Date de dépôt du rôle	
Nombre d'unités dont la dernière vérification remonte à		Nombre de certificats délivrés aux fins de la tenue à jour du rôle		A M J	
- moins d'un an		17		2021-09-16	
- entre 1 an et 4 ans	320	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		Date de compilation	
- entre 4 ans et 8 ans	104			A M J	
- plus de 8 ans	33	Si oui, nombre d'unités d'évaluation dont la valeur a été modifiée		2024-07-03	

ASSIETTES D'APPLICATION DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 9												
TAUX APPLICABLES	TAUX NON RÉSIDENTIEL		TAUX INDUSTRIEL (CLASSE 2)		TAUX IND. (SAUF CL.1 ET 2)		TAUX AGRICOLE	TAUX FORESTIER	TAUX 6 LOGEMENTS OU PLUS		TAUX DE BASE	
CLASSE NON RÉSIDENTIELLE ET POURCENTAGE DE TAXATION	VAL.NR À 100 % ET IND. CL. 2 À 50 %		VALEUR À 50 %		VALEUR À 100 %		VALEURS À 100 % IMPOSABLES		VALEUR À 100 %		VALEUR À 100 %	
	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES	35 300		IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES
1A : 0,1 %	901								99,9 %			
1B : 0,5 %	902								99,5 %			
1C : 1 %	903								99 %			
2 : 3 %	904								97 %			
3 : 6 %	905								94 %			
4 : 12 %	906								88 %			
5 : 22 %	907								78 %			
6 : 40 %	908								60 %			
7 : 60 %	909								40 %			
8 : 85 %	910	121 200							15 %			121 200
9 : 100 %	911									IMMEUBLES SANS PARTIE NON RÉSIDENTIELLE		
10 : 100 %	912	31 800										96 443 500
11 : Cours de triage 100 %	913								VALEURS À 100 %			
12 : CHSLD 20 %	914							IMPOSABLES	COMPENSABLES	80 %		
13 : Cours de triage 40 %	915		CFIL (chemin de fer d'intérêt local)							60 %		
APPLICATION DU TNR QUAND TTVD	916						(TTVD - TAUX DE BASE) x					
ASSIETTES D'APPLICATION	917	134 820					(TTVD) x					96 461 680

SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

INVENTAIRE PAR DISPOSITION FISCALE 6				
IDENTIFICATION	NOMBRE*	VALEURS	SUPERFICIE DES TERRAINS	
IMMEUBLES IMPOSABLES (L.R.Q., c. F-2.1, art. 203)	601	416	96 631 800	11 091 287
IMMEUBLES NON IMPOSABLES				
Immeubles exemptés en vertu de l'article 204 (L.R.Q., c. F-2.1)				
- Couronne du chef du Canada ou un mandataire de celle-ci				
- par. 1.1	602			
- État « Gov. Québec »				
- par. 1° et article 262, par. 2, sous-par. a.1 (RLRQ, c. F-2.1)	603			
- par. 1° (autres immeubles)	604	21	1 688 800	7 669 129
- SQI				
- par. 1° et article 255 al. 1 (RLRQ, c. F-2.1)	605			
- Place des Arts, ENPQ et ITAQ				
- par. 2.1°	606			
- SQI (santé) et réseau de la santé et des services sociaux				
- par. 1° et article 255 al. 2 (RLRQ, c. F-2.1)	607			
- par. 14°a, 14°b ou 14°c	608			
- par. 17°	609			
- Cégeps et universités				
- par. 13° ou par. 1° et article 255 al. 3 (L.R.Q., c. F-2.1)	610			
- par. 15°	611			
- par. 16°	612			
- par. 17°	613			
- Écoles primaires et secondaires				
- par 13° ou par. 1° et article 255 al. 4 (L.R.Q., c. F-2.1)	614			
- par. 15°	615			
- par. 16°	616			
- par. 17°	617			
- Autres immeubles				
- par. 2°	618			
- par. 3°	619	22	1 911 900	183 802
- par. 4°	620			
- par. 5°	621			
- par. 6°-a	622			
- par. 6°-b	623			
- par. 7°	624			
- par. 8°	625			
- par. 9°	626			
- par. 10	627			
- par. 11°	628			
- par. 12°- Terrains	629			
- par. 12°- Bâtiments	630			
AUTRES IMMEUBLES NON IMPOSABLES (partie non imposable seulement)				
- Terrain de golf (L.R.Q., c. F-2.1, art. 211)				
- excédent du plafond à l'hectare (al. 1)	631			
- améliorations (ouvrages d'aménagement) (al. 4)	632			
- Presbytères d'Églises constituées (L.R.Q., c. F-2.1, art. 231.1)	633			
- Immeubles visés à l'article 210 (L.R.Q., c. F-2.1)	634			
- Immeubles visés à l'article 208, al. 1 (L.R.Q., c. F-2.1)	635			
- Autres immeubles non imposables	636			
TOTAL DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE	637	459	100 232 500	18 944 218

SR(2022/06)

*Nombre d'unités d'évaluation

RÉGIMES FISCAUX PARTICULIERS 4					
IDENTIFICATION	NOMBRE*	IMPOSABLES	NON IMPOSABLES	EXEMPT DE CERTAINES TAXES	SUPERFICIE DES TERRAINS
Terrain de golf (L.R.Q., c. F-2.1, art. 211)	401				
Unité d'évaluation comprenant des exploitations agricoles enregistrées	402		à des fins scolaires seulement	à des fins municipales seulement	
- Parties comprises dans l' « E.A.E. »					
- Entièrement incluses en zone agricole	403				
- Partiellement incluses en zone agricole	404				
- Exclues de la zone agricole	405				
- Parties à vocation non agricole	406				
Presbytères d'Églises constituées (L.R.Q., c. F-2.1, art. 231.1)	407				
Unité d'évaluation comprenant une superficie à vocation forestière enregistrée	408	1	35 300		251 137
Autres régimes fiscaux particuliers	409				

VALEURS DES LOGEMENTS 5				
IDENTIFICATION	N° LOG.	VALEURS	MOYENNE	
10 -- Logements				
Nombre				
1 « condominium »	501			
1 « sauf condominium »	502	30	7 916 900	263 897
2	503	4	854 700	213 675
3	504	3	559 700	186 567
4	505			
5	506			
6 à 9	507			
10 à 19	508			
20 à 29	509			
30 à 49	510			
50 à 99	511			
100 à 199	512			
200 et plus	513			
1211 Maisons mobiles	514			
17 -- Parcs de roulottes et de maisons mobiles	515			
2 - 3 -- INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	516			
4 -- TRANSPORTS, COMM., SERVICES PUBLICS	517			
5 -- COMMERCIALE	518			
6 -- SERVICES	519			
7 -- CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET DE LOISIRS	520			
81 -- Agriculture	521	1	342 960	342 960
831 - Production forestière commerciale	522			
9220 Forêts inexploitées qui ne sont pas des réserves	523			
TOTAL	524	38	9 674 260	254 586

DONNÉES UTILES AU CALCUL DE LA RICHESSE FONCIÈRE 8		
IDENTIFICATION	VALEURS	
ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES	801	96 631 800
ÉVALUATION DES IMMEUBLES NON IMPOSABLES		
- Immeubles visés à l'article 208, alinéa 1 (L.R.Q., c. F-2.1)	802	
- Immeubles visés à l'article 210, alinéa 2 (L.R.Q., c. F-2.1)	803	
- État « Gov. Québec » (RLRQ, c. F-2.1, article 262, par. 2, sous-par. a.1)	804	
- Couronne du chef du Canada (L.R., ch. M-13, article 3, alinéa 1)	805	
- SQI (RLRQ, c. F-2.1, article 255, alinéa 1)	806	
- SQI (santé) et réseau de la santé et des services sociaux (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 2)	807	
- Place des Arts, ENPQ et ITAQ (RLRQ, c. F-2.1, article 204, par. 2.1)	808	
- Cégeps et universités (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 2 ou 3)	809	
- Écoles primaires (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 4)	810	
- Autres immeubles scolaires (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 4)	811	